

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27345**

Intitulé

Régisseur(euse) son

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(a) régisseur(se) son est un agent de maîtrise, technicien(ne) hautement qualifié(e). Il(elle) est garant du bon fonctionnement de l'installation son. Il(elle) est responsable du montage et du réglage de l'installation son puis du démontage. Il(elle) gère la conduite son durant le spectacle ou la manifestation (sonorisation ; prise de son ; diffusion de bandes son). Il(elle) peut être amené(e) à réaliser une bande sonore simple sous la responsabilité du réalisateur artistique. Il(elle) est responsable de la gestion et de l'entretien du matériel son. Les fonctions du(de la) régisseur(se) son, telles que décrites dans le référentiel métier de l'Observatoire prospectif des métiers et qualifications du spectacle vivant, se répartissent en quatre fonctions principales :

I - Organisation; II - Gestion des moyens techniques; III - Contrôle et maintenance; IV - Etude et Veille

- 1 : Evaluer les contraintes et les besoins pour une sonorisation
- 2 : Préparer les moyens techniques pour une sonorisation
- 3 : Gérer opérationnellement les moyens techniques de sonorisation
- 4 : Mettre en oeuvre des moyens techniques de sonorisation
- 5 : Mettre en oeuvre des moyens techniques d'enregistrement et de production d'une bande son
- 6 : Gérer et maintenir des moyens techniques son
- 7 : Développer des compétences et exercer une veille professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois varient considérablement en fonction des entreprises (prestations de services, salles de spectacle, producteurs indépendants, théâtres, compagnies de création ou groupes de musique etc.), de la nature des activités artistiques et techniques, des moyens technologiques et traditionnels dont ils disposent ainsi que des moyens financiers engagés. Pour ces professionnels/les cela peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours. L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles

Régisseur(se) son
Sonorisateur(trice)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

Réglementation d'activités :

Il peut être demandé l'attestation de suivi de formation en prévention des risques : Certificat de Compétence à la Gestion Sonore délivré par la CPNEF-SV, prévention des risques électriques, Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité - CACES, Sauveteur Secouriste du travail - SST.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluation mises en oeuvre pour valider les compétences professionnelles sont: des mises en situation professionnelle, des études de cas, et la soutenance devant un jury de certification.

La certification est composée de 7 Blocs de compétences :

- 1 - Evaluation des contraintes et des besoins
- 2 - Préparation des moyens techniques
- 3 - Gestion opérationnelle
- 4 - Mise en oeuvre des moyens de sonorisation
- 5 - Mise en oeuvre des moyens d'enregistrement et de production d'une bande son
- 6 - Gestion et maintenance
- 7 - Développement et veille

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27345 - Mise en oeuvre des moyens techniques d'enregistrement et de production d'une bande son</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Déterminer les moyens de réalisation d'un enregistrement pour une bande son 2 Procéder à un enregistrement et contrôler sa conformité avec les besoins ou au cahier des charges 3 Editer les éléments sonores enregistrés 4 Déterminer les moyens de réalisation d'un enregistrement en direct 5 Procéder à un enregistrement et contrôler sa conformité avec les besoins ou au cahier des charges 6 Mixer l'enregistrement en fonction de la demande artistique <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle : installation et réglage d'un système d'enregistrement, en direct et en studio, réalisation d'un enregistrement en direct et d'une bande son. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 5ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27345 - Gestion et maintenance des moyens techniques du son</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Coordonner les étapes de démontage, de contrôle du matériel et de rangement 2 Recenser les dysfonctionnements et les pannes 3 Déterminer l'ordre de chargement en fonction de la suite de l'exploitation 4 Notifier les besoins de réparation et/ou de révision 5 Elaborer un planning de maintenance 6 Evaluer les besoins de renouvellement du matériel son et rendre compte au régisseur(euse) général(e) et/ou au directeur technique 7 Contrôler l'état du stock de pièces détachées et de consommables <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle. • Etude de cas portant sur la production d'outils de suivi des besoins en maintenance, de renouvellement de matériel, de pièces détachées, de consommables. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 6ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27345 - Développement de compétences et veille professionnelle</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier les moyens de développement de ses compétences 2 Mener une veille artistique 3 S'informer des évolutions technologiques et réglementaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'autoévaluation : outil de suivi des compétences acquises et des axes d'amélioration. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 7ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27345 - Evaluation des contraintes et des besoins pour une sonorisation</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Définir les caractéristiques et les contraintes 2 Décrypter et instruire le cahier des charges pour évaluer les besoins techniques et humains et répondre aux exigences du projet 3 Estimer les coûts à soumettre au directeur technique ou au régisseur(euse) général(e) 4 Etablir un synoptique de l'installation 5 Planifier les activités <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie : problématique posée par le projet artistique, étude de faisabilité, analyse des contraintes et des besoins, propositions d'adaptation <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 1er bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27345 - Préparation des moyens techniques pour une sonorisation</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Proposer des ajustements et/ou des adaptations techniques 2 Etablir une liste du matériel nécessaire 3 Etablir une signalétique claire et précise du matériel utilisé et loué 4 Organiser l'ordre de chargement et de déchargement du matériel <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie de spectacle : proposition d'ajustements, liste de matériel et de consommables, rédaction d'une fiche technique. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 2ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27345 - Mise en oeuvre des moyens techniques de sonorisation</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Rencontrer l'équipe de production ou d'accueil 2 Informer sur les spécificités du lieu et de l'installation 3 Effectuer les tests de l'installation et régler les dysfonctionnements 4 Rencontrer les interprètes et adapter les systèmes en fonction de souhaits spécifiques 5 Réaliser la balance son 6 Etablir la conduite son 7 Enregistrer les réglages de consoles 8 Tester l'installation et le système d'intercom avant le spectacle 9 Diffuser les effets et adapter la conduite en fonction de la représentation 10 Noter les modifications apportées en cours d'exploitation <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle : réglage d'un système de sonorisation, réalisation d'une conduite son. • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification). <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 4ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 27345 - Gestion opérationnelle des moyens techniques de sonorisation	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Coordonner les activités avec les autres corps de métier 2 Procéder aux raccordements électriques et aux tests de contrôle 3 Faire la distribution électrique en fonction de la fiche technique et des plans d'exécution 4 Monter et câbler les systèmes de diffusion sonore 5 Participer à l'accroche du système de diffusion, au levage et à sa sécurisation 6 Monter et câbler les régies façade et retour et les racks de traitement du signal 7 Installer et répartir le matériel son dans l'espace scénique en fonction du plan d'installation <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée : installation d'un système de sonorisation. • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification). <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 3ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Après un parcours de formation continue	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
En contrat de professionnalisation	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur(euse) son" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur(euse) lumière" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 7 septembre 2016.

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 09 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992 portant homologation du 'Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

20 à 35 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.cfpts.com>

<http://www.cfa-sva.com>

<http://www.staff.asso.fr>

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Bagnole]

CFPTS - Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle

92, avenue Galliéni

93170 Bagnole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPTS - Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle - 92, avenue Galliéni - 93170 Bagnole

CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel - 92, avenue Gallieni - 93170 Bagnole

STAFF - 7, rue des Petites Industries - 44470 CARQUEFOU

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : « Régisseur spécialisé du spectacle, option plateau, lumière ou son » (arrêté du 14 octobre 1992 publié au JO du 5 novembre 1992) - Ancienne Fiche Répertoire 12973